



ministère
éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

éduscol

Ressources pour le Français Langue de Scolarisation

L'enseignement du Français Langue de Scolarisation

Accueil, inclusion : outil d'aide au pilotage

Groupe de travail national « Français Langue de Scolarisation »

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale. Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire. La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

Octobre 2012

RESSOURCES FLS^{CO}

- **INTRODUCTION**
- **PHASE 1 : politique d'établissement, accueil et inclusion**
 - **Organisation**
 - Inclusion dans l'établissement, dans la classe : quel protocole ?
 - Processus d'accueil et de soutien des EANA : quelle gradation ?
 - Quelle coordination autour des élèves ?
 - **Pédagogie**
 - Valorisation des acquis antérieurs : quel protocole ?
 - Groupes de besoins : quels critères de constitution ? Quels protocoles de passage d'un groupe à l'autre ?
 - **Ressources humaines**
 - Avec qui ? Au-delà des enseignants de FLS, les autres enseignants, les CPE, les documentalistes. Quelle formation ?
- **PHASE 2 : soutien et parcours de réussite**
 - **Organisation**
 - Quel continuum organiser entre les différents dispositifs ?
 - Quels partenariats ?
 - **Pédagogie**
 - Des sources d'intervention différentes : quelle cohérence ?
 - Socialisation et apprentissage : quelle cohérence de réflexion et d'action de la part des adultes ?
 - Quelle synthèse autour des élèves ?
 - Des projets a priori ou a posteriori : amendements successifs sur la base des actions et de leurs résultats ?
 - **Ressources humaines**
 - Qui assure la synthèse concernant les élèves ? (cours, soutien interne, externe...)



- **RESSOURCES ET ANNEXES**
 - Quelle politique documentaire dans l'établissement ?



INTRODUCTION

Ce document a pour objectif d'aider les chefs d'établissement, directeurs d'école, équipes éducatives à :

- motiver des choix pédagogiques et organisationnels cohérents autour des EANA,
- tester leurs choix, repérer les points forts et les blocages des diverses propositions d'organisation avec en perspective la question de l'inclusion et de la réussite des EANA,
- articuler les différentes possibilités offertes par les dispositifs dans le temps, en fonction des différentes phases d'apprentissage et d'intégration des élèves,
- associer systématiquement options pédagogiques, dispositifs, modes d'organisation et besoins des élèves.

L'ensemble se veut un outil d'aide à la décision. Il est organisé en parties correspondant à deux moments décisionnels distincts :

- **PHASE 1** : politique d'établissement, accueil et inclusion
- **PHASE 2** : soutien et parcours de réussite

Un ensemble de points de vigilance est proposé concernant les 3 domaines à mobiliser pour l'accueil et la réussite des EANA : l'organisation, la pédagogie, les ressources humaines.

Une rubrique « **Ressources** » permet d'accéder à des documents en ligne sur les différents points (fiches de postes, propositions pour une politique documentaire...).



PHASE 1 – Politique d'établissement, accueil et inclusion

■ Organisation : inclusion dans l'établissement et dans la classe, quel protocole ?

▶ Accueil pour l'inscription : Recueil d'informations sur l'élève (test de positionnement, dossier d'accueil en lien avec le CIO, CASNAV...) :

- l'élève allophone a déjà été évalué ;
- l'élève n'a pas été évalué.

▶ Harmonisation de l'équipe pédagogique et éducative en intégrant le protocole d'accueil dans le projet d'établissement.

▶ Choix du dispositif pédagogique : organisation d'un emploi du temps aménagé après le choix d'une classe de référence et par concertation entre professeur d'appui (FLS...), chef d'établissement, CPE et assistante sociale.

▶ Points de vigilance : l'objectif est de ventiler les élèves pour éviter les classes fermées, « barretage » des emplois du temps pour permettre souplesse du parcours de l'élève et harmonisation entre enseignants.

▶ Communication et explicitation de l'emploi du temps à la famille (cf. livret d'accueil bilingue à destination des familles).



PHASE 1 – Politique d'établissement, accueil et inclusion

Organisation : processus d'accueil et de soutien des EANA, quelle gradation ?

► **Temps forts** : premiers contacts avec l'établissement, la classe, révision régulière de l'emploi du temps avec des temps forts et une annualisation du temps si possible sous forme de modules d'enseignement.

► **Points de vigilance** : la gestion des flux des EANA n'est pas une simple montée pédagogique d'élèves, elle nécessite une offre pédagogique adaptée tout au long de l'année et une gestion du temps particulière.

[↑ Sommaire](#)



PHASE 1 – Politique d'établissement, accueil et inclusion

Organisation : quelle coordination autour des élèves ?

► **Point de vigilance** : à l'occasion de toute modification d'organisation (modification d'emploi du temps, prise en charge ad hoc...), modalité de diffusion de l'information auprès de tous les acteurs concernés, y compris les familles à partir de documents à destination des allophones (cf. [livrets d'accueil bilingue à destination des familles](#)).

[↑ Sommaire](#)



PHASE 1 – Politique d'établissement, accueil et inclusion

Pédagogie : valorisation des acquis antérieurs, quel protocole ?

- ▶ **Projet d'établissement et conseil pédagogique** : utiliser les instances et le projet afin de mobiliser les équipes sur le continuum d'apprentissage tout au long des paliers du socle ; l'élève EANA n'est pas vierge de connaissances et de compétences.
- ▶ **Quelle rétroaction de l'inclusion sur la validation des paliers antérieurs ?** Autoriser les équipes d'enseignants à valider d'emblée les paliers antérieurs quel que soit le niveau de langue en fonction des compétences et connaissances acquises antérieurement.

[↑ Sommaire](#)



PHASE 1 – Politique d'établissement, accueil et inclusion

Pédagogie : groupes de besoins, quels critères de constitution ? Quels protocoles de passage d'un groupe à l'autre ?

- ▶ **Évaluations initiales** des compétences de l'élève en fonction des 3 paliers du socle (cf. document sur l'évaluation, grilles de référence) sur les choix d'organisation d'enseignement dans la classe de référence : horaire complet ou partiel dans les disciplines (mathématiques...), groupes de besoins.
- ▶ **Définition des besoins prioritaires**
- ▶ **Élaboration des décisions d'ajustement** : interaction entre projet pédagogique et organisation : concertation régulière avec les enseignants des EANA, lors des conseils de classes, des commissions éducatives.
- ▶ **Point de vigilance** : les EANA sont censés évoluer rapidement d'un groupe à l'autre, dans le cas contraire, s'interroger sur les causes (organisationnelles, pédagogiques, médico-sociales).

[↑ Sommaire](#)



PHASE 1 – Politique d'établissement, accueil et inclusion

Ressources humaines : avec qui ? Au-delà des enseignants de FLS, les autres enseignants, les CPE, les documentalistes, quelle formation ?

► **Préconisations**

- Sensibiliser l'ensemble des personnels à la problématique EANA : formation interne.
- Définir les missions de chacun et spécifiquement la fiche de poste des enseignants des UPE2A (voir annexe).
- Impliquer davantage d'enseignants, répartir les 18 heures entre plusieurs enseignants.
- Assurer la coordination administrative, pédagogique et éducative avec les personnels ad hoc.
- Identifier un référent des EANA, professeur de FLS ou non, CPE...
- S'appuyer sur le CASNAV et sur les [ressources proposées sur le site EDUSCOL](#) pour la formation et l'autoformation des équipes.

Annexe : [Fiche de poste des enseignants des UPE2A](#)



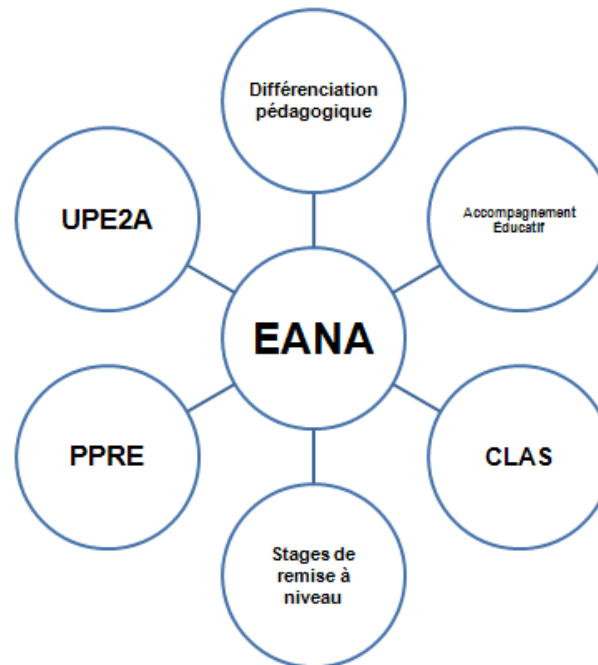
[↑ Sommaire](#)

PHASE 2 – Soutien et parcours de réussite

Organisation : quel continuum organiser entre les différents dispositifs ?

L'objectif de l'EPL est d'utiliser tous les dispositifs existants pour une inclusion réussie. La question centrale est celle du continuum en termes de sens, d'apprentissages, dans le temps, entre ces dispositifs pour soutenir la scolarisation des EANA.

Afin de permettre une meilleure visibilité de l'ensemble de l'organisation de la scolarité des EANA et de faciliter aux parents leur implication dans la scolarité de leur enfant, une dénomination générique commune à toutes les structures spécifiques est adoptée. On parle d'« unité pédagogique pour élèves allophones arrivants » (UPE2A). Dans chaque académie, des instructions précisent les dispositifs d'accueil et de scolarisation ainsi que les modalités d'intervention concertée des différents acteurs.



[↑ Sommaire](#)



PHASE 2 – Soutien et parcours de réussite

Organisation : quels partenariats ?

Organisation

- ▶ Partenariats internes.
- ▶ Partenariats externes : identifier, sélectionner et conventionner avec les associations, les collectivités, évaluer annuellement les actions.

Préconisation : utiliser le FSE (Fonds Social Européen en France) pour financer des actions.

[↑ Sommaire](#)



PHASE 2 – Soutien et parcours de réussite

Pédagogie : des sources d'intervention différentes, quelle cohérence ?

- ▶ Le socle commun, un outil majeur de la mise en cohérence des interventions.
- ▶ Un processus pédagogique décloisonné en fonction des compétences du socle et des paliers, dans l'intérêt des élèves.
- ▶ Le parcours d'apprentissage de l'élève conçu comme un projet global par l'équipe éducative.

[↑ Sommaire](#)



PHASE 2 – Soutien et parcours de réussite

Pédagogie : socialisation et apprentissage, quelle cohérence de réflexion et d'action de la part des adultes?

- ▶ **Points de vigilance** : l'attention des équipes enseignantes et de vie scolaire doit se porter sur la dimension culturelle de la scolarisation, les us et coutumes scolaires à la française (explicitation du règlement intérieur et de la culture d'établissement, clarification des consignes). L'anticipation constitue un gage de réussite.
- ▶ **Préconisation** : un travail collectif sur les seuils de tolérance en matière de vie scolaire et sur l'intercompréhension culturelle s'avère nécessaire.

[↑ Sommaire](#)



PHASE 2 – Soutien et parcours de réussite

Pédagogie : quelle synthèse autour des élèves ?

- ▶ **Point de vigilance** : l'objectif est de s'appuyer sur un coordonnateur et de ne pas multiplier le nombre d'intervenants pour ne pas accentuer la perte de repères. Une grande vigilance est nécessaire sur la « délégation » de la difficulté, sur la sélection des intervenants internes et externes.
- ▶ **Préconisation** : un point à l'ordre du jour de la réunion hebdomadaire de direction sur la base des informations du CPE et du coordonnateur EANA.

[↑ Sommaire](#)



PHASE 2 – Soutien et parcours de réussite

Pédagogie : des projets a priori ou a posteriori, amendements successifs sur la base des actions et de leurs résultats ?

- ▶ **Point de vigilance** : au-delà du savoir-faire des enseignants de FLS, l'équipe pédagogique doit pouvoir proposer un parcours d'apprentissage complet visant des objectifs atteignables dans un temps donné : chaque étape fera l'objet d'un bilan et d'une reprogrammation en fonction des acquis.
- ▶ **Préconisation** : Le projet de l'équipe peut s'incarner dans un portfolio ou un livret personnalisé, décliné du LPC.

[↑ Sommaire](#)



PHASE 2 – Soutien et parcours de réussite

Ressources humaines : qui assure la synthèse pour les EANA ? (cours, soutien interne, externe...)

► **Point de vigilance** : la qualité du coordonnateur et son positionnement au sein de l'équipe sont déterminants, ainsi que sa capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires et à prendre en compte les éléments éducatifs et pédagogiques.

► **Préconisation** : sa mission pourra faire l'objet de la rédaction collective et de la mise en place d'une charte de fonctionnement au sein de l'EPL.

Annexes :

- Fiche de poste des enseignants des UPE2A
- Fiche de poste coordonnateur



[↑ Sommaire](#)

RESSOURCES

Quelle politique documentaire et matérielle dans l'établissement ?

- ▶ Impliquer le documentaliste et documenter la problématique EANA au sein de l'EPLE, en lien avec le CASNAV et le site Eduscol dédié : annexe, [cahier des charges documentaire pour l'accueil des EANA](#)
- ▶ Aider à penser le continuum entre les différents dispositifs d'accueil, d'inclusion, d'aide et de réussite : annexe, [tableau récapitulatif de tous les dispositifs et textes mobilisables](#)
- ▶ Références à des protocoles existants
 - [Vade mecum « Nouveaux arrivants et enfants du voyage »](#) - CNDP
 - [Livret d'accueil et de suivi pédagogique](#) – CASNAV de l'Académie de Bordeaux
- ▶ Étude de cas concrets :
 - Annexe : [cas n°1 - élève allophone isolé](#)
 - Annexe : [cas n°2 - élève isolé non scolarisé antérieurement](#)
- ▶ Lien dispositifs et profils d'élèves :
 - [Guide pour la scolarisation des EANA](#) - CASNAV de l'Académie de Lille, pp. 35 à 39

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation et à la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs](#)
- [Circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation des Casnav](#)
- [Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés](#)

[↑ Sommaire](#)



ANNEXE : Cahier des charges pour l'équipement matériel des BCD et CDI pour les élèves allophones

Cette fiche propose une liste d'équipements à destination des dispositifs UPE2A en école primaire, en collège et au lycée.

A défaut de structure dédiée, un espace et des ressources spécifiques seront prévus à la BCD ou au CDI.

Quel que soit le cas de figure, ces éléments feront partie intégrante de la politique documentaire de l'établissement.

Dans le 1^{er} degré, les besoins en équipement pédagogique de l'UPE2A doivent être prévus en tant que tels dans les dotations des mairies. Dans le 2nd degré, les besoins en équipement de l'UPE2A diffèrent des besoins en équipement de la discipline « Lettres ». Les crédits n'ont pas à être confondus, et relèvent de l'enseignement des langues vivantes. Sur le fond, les besoins matériels sont les mêmes dans le premier et le second degré.

La BCD et le CDI intègrent la présence d'élèves plurilingues et débutant en français, dans leur politique documentaire, leur politique d'achats, d'accès sitographique, de valorisation des projets et travaux d'élèves.

■ Salles

Deux salles dédiées de taille ordinaire sont mises au minimum à disposition de l'UPE2A (ou une très grande salle avec des espaces identifiés) ; deux ou trois postes d'ordinateurs sont installés, avec un accès internet et des micros casques. L'une est une salle de cours, l'autre une salle pour les répétitions, l'aide aux devoirs, les contrôles guidés, etc.

L'affichage y est obligatoire et associe les éléments de civilisation française (cartes par exemple) aux éléments linguistiques (tableau d'articulation des voyelles par exemple). Il permet également de valoriser les travaux d'élèves et de produire des comparaisons entre les langues. La salle dispose d'un accès à la base du CDI et à l'internet.



■ Équipements

La salle de cours est équipée comme **une salle de langue vivante**, notamment en moyens de projection d'images fixes et animées, d'écoute et d'enregistrement indispensables au travail phonologique : au choix TNI ou vidéoprojecteur, baladeurs couplés à un ordinateur équipé d'un micro et de hauts-parleurs, un logiciel audio type « *Audacity* ». Les baladeurs permettent, entre de multiples possibilités, d'augmenter le temps d'exposition à la langue en dehors de la classe.

■ Ressources documentaires

Les salles comportent une bibliothèque de classe fournie en séries d'ouvrages en français adapté, documents sonores, livres audio, DVD, encyclopédies, usuels, imagiers, dictionnaires bilingues, dictionnaires divers en français. Les salles disposent d'un exemplaire de tous les manuels utilisés dans les différents niveaux de scolarisation.

En l'absence d'UPE2A dans l'établissement, ces éléments font partie intégrante de la BCD ou du CDI.

Si le cours de FLS utilise un manuel, l'élève doit en disposer à la maison et ce manuel fait partie de l'équipement prévu par la collectivité. Un prêt de dictionnaire bilingue et de français est également prévu, au titre des outils de la scolarité gratuite.

[↑ Sommaire](#)



ANNEXE : Aider à penser le continuum entre les différents dispositifs d'accueil, d'intégration, d'aide et de réussite.

I. DISPOSITIFS SCOLAIRES		
Intitulé du dispositif et finalités	Modalités d'organisation (publics, intervenants, moment, durée, lieu)	Modalités d'évaluation
<p>La différenciation pédagogique s'impose dans la classe, en premier lieu.</p> <p>En effet, la présentation des programmes réaffirme la nécessité de prendre en compte la diversité des rythmes d'apprentissage pour permettre le développement des capacités de chaque élève. La différenciation sous toutes ses formes et le souci de l'aide aux élèves en difficulté commencent en classe. La loi d'orientation du 23 avril 2005 précise aussi bien pour le primaire que pour le secondaire la nécessité de tenir compte des besoins des publics d'élèves scolarisés.</p>	<p>L'enseignant seul en classe avec ses élèves à tout moment ou pendant des temps institutionnalisés et inscrits dans l'emploi du temps, la durée étant à déterminer en fonction des besoins (groupes de besoins, projets, ateliers).</p> <p>Dans ce cadre, les équipes pédagogiques peuvent organiser des décloisonnements, échanges de services et innover en la matière : exemple, Les MACLE, A. Ouzoulias :</p> <p>http://www.cddp92.ac-versailles.fr/spip2/IMG/pdf_ouzoulias.pdf</p>	<p>Évaluations prévues par l'enseignant dans la classe</p> <p>Outil d'aide à l'évaluation :</p> <p>http://eduscol.education.fr/pid23263-cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html</p>
<p>Les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)</p> <p>Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés</p>	<p>Inscription en classe d'âge</p> <p>Intégration dans les classes avec des heures spécifiques en UPE2A, pour un an maximum, renouvelable une fois dans des cas particuliers (élèves non scolarisés antérieurement).</p>	<p>Évaluations prévues par l'enseignant dans la classe</p> <p>Outil d'aide à l'évaluation :</p> <p>http://eduscol.education.fr/pid23263-cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html</p> <p>DELFA scolaire</p>



<p>PPRE</p> <p>Programme Personnalisé de Réussite Éducative : dispositif spécifique qui permet de prévenir la difficulté comme d'y pallier.</p> <p>► décret du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;</p> <p>► décret du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège.</p> <p>► le site éduscol présente les différents textes de référence sur le PPRE</p> <p>► rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale n° 2005-048</p> <p>► PPRE « passerelle » - Scolarité du socle commun – Continuité pédagogique, circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011</p>	<p>Au sein de l'établissement, dans la classe éventuellement, auprès des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre à court ou à moyen terme leurs apprentissages.</p> <p>Le directeur d'école, ou le chef d'établissement, propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative. L'enseignant peut mettre en œuvre le projet en collaboration avec le RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste...), assistants pédagogiques.</p> <p>Pour des propositions de ressources pédagogiques : www.ppre.ac-versailles.fr</p>	<p>Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer au regard des exigences du socle commun.</p>
<p>Réseaux d'aide et enseignants spécialisés dans le premier degré</p> <p>En l'absence de structure destinée aux élèves allophones arrivants, les enseignants des classes ordinaires comme les enseignants spécialisés se mobilisent pour leur apporter les aides nécessaires et répondre aux difficultés qui n'ont pu être résolues en classe.</p>	<p>Ces interventions sont réalisées par des enseignants spécialisés certifiés et formés à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire (dominante pédagogique E) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en coordination avec la famille et avec son accord ; - en coordination avec les partenaires extérieurs. ; - dans le temps scolaire. 	<p>Un projet individuel d'aide spécialisée pour chaque élève est mis en œuvre, évalué et réajusté au fur et à mesure de ses besoins et progrès.</p> <p>Ce dispositif permet une analyse globale de la difficulté lors de synthèses avec l'équipe éducative ou de suivi de la scolarisation.</p>



<p>L'Accompagnement Personnalisé : 72 heures dans le second degré</p> <p>Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011 (BO n°31 du 1er septembre 2011) pour la classe de 6^{ème}, en lien avec les enseignants du 1er degré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif pédagogique intégré dans l'emploi du temps, annualisé, en fonction des besoins des élèves. - Réalisé par les enseignants. 	<p>A articuler avec le projet d'ensemble pour le parcours de l'élève.</p>
<p>L'Aide Personnalisée : 60 heures, dans le premier degré</p> <p>Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008 : Obligations de service des personnels enseignants du premier degré</p> <p>« Soixante heures (sont) consacrées à de l'aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif pédagogique pour poursuivre les apprentissages pour les élèves rencontrant des difficultés en maths et en français - Hors temps de classe pour les élèves - Après repérage des difficultés par le maître de la classe et mise en œuvre de la différenciation pédagogique pendant les 24h de classe - Proposée par le conseil des maîtres - Réalisée par l'enseignant de la classe, ou par les autres enseignants de l'école - L'adhésion des parents est nécessaire. 	<p>Le dispositif doit nécessairement prévoir une évaluation.</p>
<p>École ouverte, stages de remise à niveau, stages passerelles pour les élèves pendant les vacances scolaires</p> <p>École ouverte Sous l'intitulé actions éducatives dans le primaire et le secondaire, le BOEN n° 7 du 17 février 2001 rappelle les principes de l'opération école ouverte initiée en 1991 dans le primaire et le secondaire.</p> <p>Dans le primaire, stages de remise à niveau Dispositif complémentaire de soutien, pendant la période des vacances scolaires, pour les élèves rencontrant des difficultés en</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour élèves avec des lacunes en français et en mathématiques - Vacances de printemps, début du mois de juillet, fin du mois d'août. - Sur 15 heures soit 3 heures par jour. - Par des enseignants, des assistants pédagogiques ou des CPE volontaires payés en heures supplémentaires. - Regroupement possible d'écoles, de collèges ou de lycées. - Proposé aux parents pour accord. - Groupe de 6 élèves maximum. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des compétences transmis par le titulaire de la classe. - Évaluation de fin de stage transmise aux parents et au titulaire de la classe.



<p>français et en mathématiques CM1, CM2 et également en CE1.</p> <p>Dans le secondaire</p> <p>Depuis la rentrée 2010, le BOEN n°1 du 4 février 2010 consacré à la réforme des lycées prévoit l'organisation de stages de remise à niveau et de stages passerelles pendant les vacances scolaires dans les lycées.</p>		
<p>Accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles et les collèges de l'éducation prioritaire.</p> <p>BO n° 28 du 19/07/07 et BO n°25 du 19/06/09</p> <p>L'accompagnement éducatif couvre différents domaines d'activité : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle, les langues.</p> <p>Il favorise l'accès des élèves aux techniques usuelles de l'information et de la communication et permet l'utilisation des outils numériques.</p> <p>L'ensemble des ressources de l'école est à mobiliser, notamment la bibliothèque ou le centre de documentation et d'information.</p> <p>Les partenariats sont développés dans le cadre de la politique de la ville, avec les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).</p>	<p>Dans les écoles et les établissements où il est mis en place, l'accompagnement éducatif est proposé à tous les élèves volontaires. D'une durée indicative de deux heures, il est organisé quatre jours par semaine tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, en prenant en compte l'équilibre de la journée et de la semaine des élèves.</p> <p>Les activités sont encadrées principalement par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs (associations, structures culturelles et sportives...). Peuvent également intervenir des personnels non enseignants, des étudiants, des parents d'élèves, des bénévoles (membres d'associations, enseignants à la retraite...). Les activités qui se déroulent à l'extérieur de l'école doivent être placées sous la responsabilité d'un membre de l'équipe pédagogique.</p>	



II. DISPOSITIFS PERI-SCOLAIRES

Le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Circulaire interministérielle n°2002-159 du 21 mars 2002

Site Éducation prioritaire :

<http://www.educationprioritaire.education.fr/dossiers.html>

Le guide de l'accompagnement à la scolarité :

<http://www.cndp.fr/bienlire/06-liens/document/Guide.pdf>

Rappel des grands principes et objectifs de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité :

L'accompagnement à la scolarité recouvre l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui et ressources qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement local ou familial.

Il repose sur le respect des choix individuels, l'égalité des droits de chacun sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Les actions d'accompagnement à la scolarité, à caractère laïque et tendant vers la gratuité, ont lieu en dehors du temps scolaire. Elles sont centrées sur :

- l'aide aux leçons et/ou devoirs
- les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Elles contribuent à :

- l'épanouissement des enfants
- l'éducation à la citoyenneté
- la réussite scolaire.

L'accompagnement s'adresse en priorité aux **enfants ou aux jeunes défavorisés socialement** (élèves des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels) pour compenser les inégalités d'accès à la culture et au savoir avec une attention particulière pour les non-francophones. Les moments charnières du parcours scolaire doivent également être pris en compte dans la mise en place des dispositifs.

Les intervenants, les encadrants

La tâche de l'accompagnateur scolaire exige une compétence et des connaissances fondées notamment sur l'expérience. Il est souhaitable que la personne responsable de l'encadrement possède un niveau de formation équivalent à bac + 2 et une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation.

La participation d'étudiants ayant accompli avec succès un premier cycle universitaire est à encourager.

Ex : le [coup de pouce clé](#)



STRUCTURES PARTENAIRES

Les structures partenaires étant par définition locales, ce document insiste sur le dispositif qui concerne le niveau national.

Le Fonds Social Européen en France

FSE : axe 3 : cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations, mesure 32 : inclusion sociale, sous mesure 322 : lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce

[Site officiel](#) du FSE en France

Contexte

Les cellules d'accueil enregistrent chaque année des demandes de scolarisation de jeunes de plus de 16 ans nouvellement arrivés en France. Des tests de positionnement permettent de situer leur niveau de scolarisation antérieure et, à partir de ce premier positionnement, une affectation est proposée à chacun dans un cursus adapté.

Public cible

Les bénéficiaires sont 250 jeunes nouveaux arrivants (jeunes de plus de 16 ans entrés en France depuis moins d'un an) qui sont de langues, de cultures, de pays différents. Leurs niveaux, leurs attentes, leurs objectifs sont très divers, et se situent souvent sur le plan de l'urgence (urgence de la mise à niveau, urgence de l'insertion professionnelle...)

Action

En complément des cours de français, le FSE permet à ces nouveaux arrivants, de bénéficier de cours dans des disciplines autres que le français, dans le but d'installer des savoirs de base ou de conforter des savoirs existants.

Objectif

- Intégration aux structures de formation et de diplomation du pays d'accueil
- Résultats attendus
- Poursuite de scolarité
- Cofinancement FSE
- Environ 27% du montant total



[↑ Sommaire](#)

ANNEXE : Fiche de poste enseignant en UPE2A

L'enseignant d'UPE2A a pour mission :

- d'enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France bénéficiant du dispositif collectif de scolarisation, en situation de regroupement dans le dispositif spécifique et / ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant à son niveau de scolarité ;
- d'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet de l'établissement : concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences ;
- d'organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
- de planifier les rencontres avec les familles ;
- de veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;
- de veiller à la validation des compétences du socle commun et à la mise en œuvre du projet personnalisé d'orientation ;
- de permettre la délivrance des attestations :
 - Informatique : B2i
 - Sécurité routière : APER, ASSR, BSR
 - Secourisme : APS, PSC1
 - Langue vivante : A1, A2, B1
- de contribuer à l'acquisition d'une formation générale (DNB, CFG, DELF) ou à la délivrance d'une attestation de compétences ;
- de travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissage ;
- de s'assurer que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé (Parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de cinquième, stages en entreprises organisés par voie conventionnelle).



[↑ Sommaire](#)

ANNEXE : Fiche de poste coordonnateur des enseignements pour les élèves allophones (hors UPE2A)

Professeur des lycées et collèges PLC, professeur de lycée professionnel PLP, conseiller principal d'éducation : une part de votre service sera consacrée à la coordination du parcours des élèves allophones.

Le coordonnateur a pour mission :

- d'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet de l'établissement : concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences ;
- d'organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
- de planifier les rencontres avec les familles ;
- de veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;
- de veiller à la validation des compétences du socle commun et à la mise en œuvre du projet personnalisé d'orientation ;
- de permettre la délivrance des attestations :
 - Informatique : B2i
 - Sécurité routière : APER, ASSR, BSR
 - Secourisme : APS, PSC1
 - Langue vivante : A1, A2, B1
- de contribuer à l'acquisition d'une formation générale (DNB, CFG, DELF) ou à la délivrance d'une attestation de compétences ;
- de travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissage ;
- de s'assurer que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé (parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de cinquième, stages en entreprises organisés par voie conventionnelle).

[↑ Sommaire](#)

ANNEXE : Étude de cas – Élève allophone isolé

SITUATION

- Jeune fille scolarisée antérieurement en Moldavie
- Arrivée courant septembre en France
- Document traduit identifiant un niveau équivalent 2^{nde}
- Maîtrise l'anglais
- Habite loin d'une structure CLA

EVALUATION DIAGNOSTIQUE

- Test de positionnement par la cellule d'accueil du CASNAV
- Orientation proposée : 2^{nde} en CLA Lycée
- Refus de l'affectation par la famille pour des raisons géographiques
 - ➔ Nouvelle proposition d'affectation en lycée de secteur sans CLA

MISE EN ŒUVRE

- Intervention du CASNAV, en accord avec le Chef d'établissement pour sensibiliser les équipes à cet accueil
- Identification d'un référent pour le suivi du Parcours : la CPE
- Mise en place :
 - d'un Accompagnement Personnalisé (créer lien hyper texte avec Poquelin), 2h/semaine
 - D'un tutorat assuré par la C.P.E., 1 entretien individuel / semaine
 - d'un Projet réussite pour tous avec le réseau associatif financé par le Conseil régional au service des acquis culturels et linguistiques, 2h/ semaine
 - Inscription au DELF et passage du DELF, validation du B1 en mai
 - Adaptation du bulletin scolaire à son profil : pas de notes au premier trimestre

BILAN

- Mobilisation collective réelle de l'équipe de direction, de l'équipe enseignante et des élèves
- Passage dans la classe supérieure en filière ES

[↑ Sommaire](#)



ANNEXE : Étude de cas – Élève isolé non scolarisé antérieurement

SITUATION

- Jeune homme de 15 ans originaire du Congo
- Non scolarisé antérieurement
- Momentanément pris en charge par l'ASE lors de son arrivée en France
- Maîtrise un français oral, pidginisé avec le lingala
- Habite loin d'une structure CLA

EVALUATION DIAGNOSTIQUE

- Test de positionnement par la cellule d'accueil du CASNAV
 - Orientation proposée : CLA NSA
 - Refus de l'affectation par la famille pour des raisons géographiques
 - Nouvelle proposition d'affectation en collège de secteur sans CLA
- Points d'appui : une maîtrise niveau B1/B2 de l'oral, capable d'écrire son prénom, maîtrise de la comptine numérique jusqu'à 100, capable de dénombrer, maîtrise l'addition simple sans retenue, a acquis des connaissances de base en électricité domestique
- Obstacles : ce jeune ayant connu des situations traumatisantes dans le cadre des conflits locaux congolais, le relationnel était fortement perturbé se manifestant par un grand mutisme, une peur de l'inconnu

MISE EN ŒUVRE

- Intervention du CASNAV, en accord avec le Chef d'établissement pour sensibiliser les équipes à cet accueil
- Identification d'un référent pour le suivi du Parcours : la CPE
- Mise en place :
 - Mise en œuvre de l'alternance dérogatoire par l'équipe pédagogique
 - Aménagement de l'emploi du temps du jeune
 - Stage en lycée professionnel : le jeune a découvert deux champs professionnels dont l'électricité sous la conduite d'un PLP référent
 - Stage en entreprise pris en charge par un tuteur, il a découvert le monde du travail en France (durée une semaine puis deux semaines)
 - Mise en place d'un PPRE (visée palier2)
 - Inscription au DELF et passage du DELF, validation du A1 en mai
 - L'élève n'a pas suivi l'enseignement de la LV2
 - Adaptation du bulletin scolaire à son profil
 - Prise en charge psychologique dans le cadre du PRE par une association

BILAN

- Mobilisation collective réelle de l'équipe de direction, de l'équipe enseignante et des élèves
- Après une année de maintien pour consolider les acquis, le jeune a été orienté en CAP pour public prioritaire

 [Sommaire](#)